DONS KA PLANIFIÉS

Y AVEZ-VOUS PENSÉ?

EXEMPLE DE DON EN ACTIONS

Voici un exemple simple et précis de l'avantage fiscal lié au transfert direct de titres à la Fondation du Centre hospitalier de Granby plutôt que d'encaisser le produit de vente et ensuite de faire un don à la Fondation du CHG.

Après discussions avec son planificateur financier, Monsieur Gagné décide de se départir de 400 de ses actions inscrites à la Bourse et d'en faire don à la Fondation du Centre hospitalier de Granby. Monsieur Gagné a payé ses actions 10 \$ il y a dix ans. Elles se négocient actuellement à 50 \$. En consultant le présent tableau, Monsieur Gagné constate qu'il est définitivement plus avantageux de donner ses actions directement à la Fondation.

	VALEUR DES TITRES ET DONS EN ARGENT	DONS DES TITRES
Valeur actuelle des 400 actions	20 000 \$	20 000 \$
Coût d'acquisition des 400 actions	4 000 \$	4 000 \$
Gain en capital (valeur de l'action moins son coût)	16 000 \$	16 000 \$
Portion imposable du gain en capital (50%)	8 000 \$	0\$
Impôt payable sur le gain en capital (en présumant un taux de 50%)	4 000 \$	0\$
Crédit d'impôt pour le don (en présumant un taux de 50%)	10 000 \$	10 000 \$
Économie nette d'impôt (crédit d'impôt moins impôt payable)	6 000 \$	10 000 \$
Gain fiscal supplémentaire réalisé en transférant les actions à la Fondation du CHG	0\$	4 000 \$



Campagne majeure de financement 2013-2017

POUR INFORMATIONS:



DON DE TITRES (actions ou obligations)

Points à considérer :



ONDATION DU CENTRE HOSPITALIER

DE GRANBY HÔPITAL | CLSC | CHSLD

partenaires*en santé*

Campagne majeure de financement 2013-2017

IMPACTS FISCAUX

Les donateurs font habituellement un don d'argent via leurs liquidités courantes au lieu de faire un don d'actions.

Saviez-vous qu'un don d'actions permet de remettre une somme équivalente sans payer d'impôt sur la vente des actions ?

IL EST PLUS AVANTAGEUX POUR UN DONATEUR DE TRANSFÉRER DES ACTIONS À UNE FONDATION QUE DE VERSER DE L'ARGENT DÉJÀ LIBRE D'IMPÔT.

STABILITÉ

Choisir une Fondation reconnue ayant un bon historique, une crédibilité, des assises solides et qui est autorisée à émettre des reçus d'impôts.

*Ces évaluations sont approximatives et basées sur les données de 2013 de l'Agence de Revenu du Canada

POUR INFORMATIONS:

205, boulevard Leclerc O, Granby (Québec) J2G 1T7 | T 450 375.8030 info@fondationchg.org | www.fondationchg.org